

<b>Date de la convocation :</b> 08 septembre 2023 <b>Date d'affichage :</b> 08 septembre 2023
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 14
<b>OBJET : Approbation du rapport 2023 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CA Arlysère</b>

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

**Présents :** Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.  
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Damien SANTON.

**Absents :** Mmes Armelle MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.  
MM. Pascal BOUVIER (procuration à M. Jean-Pierre ANDRÉ), Frédéric MOLINAS (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Pascal PESCHOT (procuration à M. Damien SANTON)

*Madame Justine FECHOZ a été élue secrétaire de séance.*

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

La Communauté d'Agglomération exerçait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 différentes compétences optionnelles dont la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. À la suite de la modification de l'intérêt communautaire intervenu par délibération du Conseil d'agglomération le 22 septembre 2022, certains équipements sportifs ne font plus partie du périmètre de compétence communautaire et ont été, de fait, restitués aux communes :

- Terrain de sport intercommunal du Beaufortain (football) de Queige
- Stade omnisport de Gresy-Montailleux dit stade « Manzoni »
- Terrain de football et tennis de Frontenex
- Stade de football n°1 et 2 de Sainte Hélène sur Isère
- Vestiaire de football de Sainte Hélène sur Isère
- Foyer de Football de Sainte Hélène sur Isère
- Tennis n°1 et n°2, mur d'entraînement et abords de Sainte Hélène sur Isère
- Tennis de la base de loisirs de Grésy sur Isère

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 15 juin dernier pour évaluer les restitutions de compétences et les charges liées aux Communes concernées.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2023.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **APPROUVE** le rapport de CLECT 2023 de la CA Arlysère joint en annexe.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

**VOTE POUR : 14**

**VOTE CONTRE : 0**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
**Monique ROSSET-LANCHET**

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of La Bathie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA BATHIE' around the top and 'La Bathie' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a bird. A black ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20230915-D15-15-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023